



Le Secrétaire Général,

**Secrétaires Généraux des Ligues Régionales  
Ligues régionales pour diffusion aux associations  
D.N.A pour diffusion aux arbitres**

Marcoussis, le 28 juillet 2022

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous le document de présentation rappelant la procédure des matchs amicaux en France et à l'étranger.

Je vous remercie par avance de votre collaboration pour la bonne diffusion et application de ce règlement, afin que les dossiers puissent être traités dans les meilleures délais.

### Procédures matchs amicaux avec équipes étrangères

Rencontres en France	Rencontres à l'étranger (sorties de territoire)
Transmission à la Ligue Régionale sur le territoire de laquelle doit se dérouler la rencontre <b>au moins 15 jours (au moins 2 mois avant la rencontre pour les sélections nationales) avant la rencontre.</b>	Transmission à la Ligue Régionale de la demande <b>au moins 15 jours avant la rencontre</b>
<b>Que doit composer ma demande ?</b> <ul style="list-style-type: none"><li>La date et le lieu de la rencontre ou du tournoi,</li><li>La classe d'âge et le niveau de compétition concernés.</li><li>Le nom du club ou de l'organisme déconcentré organisateur de la rencontre ou du tournoi,</li><li>Le nom et l'accord de participation des clubs ou des organismes déconcentrés participant à la rencontre ou au tournoi,</li><li>L'avis préalable de la Ligue Régionale</li><li>L'autorisation de la Fédération étrangère (<b>jusqu'à la veille</b>)</li><li>La liste des joueurs et dirigeants participant à la rencontre.</li><li>Attestation d'assurance Responsabilité civile de l'organisateur et des participants et garanties individuelles accidents des pratiquants non licenciés, ainsi que rapatriement pour les membres étrangers.</li></ul>	<b>Que doit composer au minimum ma demande ?</b> <i>Eléments suivants à minima :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>La date et le lieu de la rencontre ou du tournoi,</li><li>La classe d'âge et le niveau de compétition concernés.</li><li>L'autorisation de la Fédération étrangère : ce document peut être délivré au plus tard la veille de la rencontre. L'autorisation de la FFR ne sera valable que sous réserve de réception du document.</li></ul>
En cas d'avis favorable de la Ligue Régionale, la FFR rédigera alors une autorisation de rencontre amicale qu'elle transmettra au club et à la ligue régionale	En cas d'avis favorable de la Ligue Régionale, la FFR rédigera alors une autorisation de rencontre amicale qu'elle transmettra au club et à la ligue régionale.

Christian DULLIN

Copies : Valentin MICLOT, Directeur délégué aux Compétitions Nationales  
Franck Maciello, Directeur national de l'arbitrage